

Profitez de votre temps libre

J'habite à Bourg-en-Bresse

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut m'aider à bénéficier de tarifs réduits dans des établissements culturels de Bourg-en-Bresse :

- la **MJC** 4 allée des Brotteaux 04 74 23 29 43
- la **Ludothèque** 15 rue du 23^{ème} RI 04 74 23 14 66
- la **Scène Nationale** (théâtre) 9 cours de Verdun 04 74 50 40 00
- le **Cinémate**ur 4 cours de Verdun www.cinemateur01.com
- la **Tannerie** 123 place de la Vinaigrierie 04 74 21 04 55

Cette aide est accordée sous conditions de ressources.

Quelles démarches je dois effectuer ?

① Je prends rendez-vous ou je m'informe au CCAS



par téléphone : 04 74 45 35 35
par mail : ccas@bourgenbresse.fr
ou je me rends sur place

Le CCAS se situe à la Maison Sociale
2 Bis rue Charles Jarrin à Bourg-en-Bresse

Le CCAS est ouvert :

Lundi de 8h30 à 10h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi à vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

② Pour demander la carte Profitez de votre temps libre, j'ai besoin des documents suivants :

- 1 photo d'identité récente pour chaque personne qui demande la carte
- mon dernier avis d'imposition
- un justificatif récent de domicile
- pour chaque personne majeure : carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour ou attestation justifiant la régularité du séjour en France ou extrait d'acte de naissance
- pour les enfants : livret de famille ou autre document justifiant l'identité des enfants à charge.

Si je me rends directement à la MJC ou à la Tannerie avec les documents demandés, ils peuvent m'aider à demander la carte Profitez de votre temps libre.

③ Si ma situation le permet, le CCAS me remet gratuitement la carte Profitez de votre temps libre, valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

④ Avec cette carte, je me rends ensuite dans les établissements culturels : MJC, Ludothèque, Scène Nationale, Cinémateur, Tannerie, pour bénéficier d'un tarif réduit.

Critères de ressources selon la composition du foyer, le nombre de parts et le revenu fiscal de référence Pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026	
Nombre de parts	Revenu fiscal de référence
1 part	12 679 €
1 part $\frac{1}{4}$	14 372 €
1 part $\frac{1}{2}$	16 065 €
1 part $\frac{3}{4}$	17 758 €
2 parts	19 451 €
2 parts $\frac{1}{4}$	21 144 €
2 parts $\frac{1}{2}$	22 837 €
2 parts $\frac{3}{4}$	24 530 €
3 parts	26 223 €
3 parts $\frac{1}{4}$	27 916 €
3 parts $\frac{1}{2}$	29 609 €
3 parts $\frac{3}{4}$	31 302 €
4 parts	32 995 €
4 parts $\frac{1}{4}$	34 688 €
4 parts $\frac{1}{2}$	36 381 €
4 parts $\frac{3}{4}$	38 074 €
Pour $\frac{1}{4}$ part supplémentaire ajouter	1 693 €
Pour $\frac{1}{2}$ part supplémentaire ajouter	3 386 €
Pour 1 part supplémentaire ajouter 2 x $\frac{1}{2}$ part	6 772 €

Traitement des données personnelles et nominatives : les informations personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre demande d'aide pour obtenir la carte Profitez de votre temps libre. Ces informations ont pour seul destinataire le service concerné par cette demande. La durée de conservation de ces données est de 2 ans après la date de fin de la carte ou la date de refus. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Européen, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant au Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante : Place de l'hôtel de ville – 01000 Bourg-en-Bresse ou, par mail, à protectiondonnees@grandbourg.fr. Vous pouvez également, en vous adressant aux mêmes coordonnées, vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données personnelles vous concernant.